

**Rappel de l'ordre du jour : Atelier Transports & Urbanisme**

**Suivi des ateliers précédents**

- Discussions sur les réponses de la Démocratie locale et les courriers de la Maire à l'attention des sociétés de bus implantées dans le quartier.

**Informations**

- Point sur l'avenir du bureau de poste Lachambeaudie suite à une discussion avec N. Bonnet-Oulaldj, Conseiller de Paris : Pas de fermeture annoncée pour l'instant (une pétition circule pour le maintien des bureaux de l'arrondissement).
- Contrairement à ce qui avait été annoncé par la Mairie, la rue de Bercy devant l'Arena restera ouverte à la circulation et ne sera fermée que les soirs de spectacle grâce à des bornes rétractables. Il y aura plantation de nouveaux arbres dans la rue.
- Projet sur l'embellissement de la rue Henri Desgrange :  
<https://www.paris.fr/actualites/embellir-paris-un-appel-a-projets-international-dedie-aux-artistes-6224>
- Le manège de la partie ouverte du parc de Bercy a été démonté et enlevé pour restauration suite à son changement de propriétaire. Il sera de retour au printemps.
- Les véhicules de la société Rent-a-car sont maintenant garés dans le parking Effia de la gare de Bercy et ne sont plus dans les rues du quartier.
- Point sur les changements de règles dans les parcs et jardins de Paris.
- Discussion concernant la prochaine Réunion Publique dans le quartier : plusieurs thèmes sont proposés mais il semble que la réunion doive traiter du parc de Bercy, des gares routières et de la propreté. En vue de préparer cette Réunion Publique, un Atelier Gares routières sera organisé fin 2018-début 2019 par le CQ.

**Questions à la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement**

- Les Conseillers constatent que l'organisation spéciale mise en place lors du concert de BTS a été bien faite et souhaitent que cette organisation soit reproduite le plus souvent possible, mais regrettent que des riverains motorisés n'aient été empêchés d'accéder à leur parking par les forces de police. Il avait été déclaré par la Mairie qu'un laissez-passer annuel serait distribué aux riverains pour éviter ce genre de désagréments. Est-ce toujours d'actualité ?

**Réponse du Pôle Démocratie locale :** La Maire s'était en effet particulièrement mobilisée pour que la Préfecture de Police et les organisateurs limitent au mieux l'impact sur le quartier de ce concert, obtenant de ces derniers la mise en place d'un dispositif spécifique. Conformément aux engagements pris lors du « tour de table » dédié aux problématiques de Bercy, et au regard de cette expérience, la Maire a initié une série de réunions sur la gestion des flux et dispositifs de sécurisation de l'AccorHotels Arena durant les manifestations, et leur articulation avec le quartier. Nous travaillons donc actuellement à établir, si possible dans le cadre contraint des mesures Vigipirate renforcées, à une amélioration du mode de fonctionnement actuel.

Il y a quelques mois de cela, la Maire avait bel et bien déjà obtenu la délivrance par l'AccorHotels Arena, en lien avec la Préfecture de Police, de laissez-passer annuel sous forme de macarons pour les habitants des 110-114 rue de Bercy détenteurs d'une place de parking sur site – les plus touchés par les manifestations. Afin d'en bénéficier, il est nécessaire de s'adresser au bailleur (ELOGIE-SIEMP) qui transmettra la demande.

- Les Conseillers voudraient savoir si l'ouverture dominicale de Bercy village va être maintenue.

**Réponse du Pôle Démocratie locale :** Concernant le travail dominical à Bercy Village, l'État, en lien avec la Ville, avait proposé la mise en place d'une zone touristique pour remplacer la zone touristique internationale faisant l'objet d'une annulation.

Un recours a été déposé. Le 15 novembre 2018, la préfecture nous a informés que dans le cadre du contentieux de la ZT de Bercy, le référé suspension a été rejeté par le Tribunal administratif. Toutefois, il reste le fond à examiner et nous n'avons pas à ce jour de date d'audience sur le fond de ce dossier.

- Des Conseillers regrettent que les CQ n'aient qu'un rôle de validation *a posteriori* des décisions de la Mairie et ne soient pas plus consultés en amont. Ils considèrent que le CQ rassemble des personnes bénévoles impliquées dans la vie du quartier, relais d'opinion, dont les avis et idées devraient mieux être pris en compte par la Mairie.

**Réponse du Pôle Démocratie locale :** Les Conseils de quartier sont consultés sur tous les projets qui relèvent de la Mairie du 12<sup>e</sup>, que ce soit du choix de l'emplacement des décorations des fêtes de fin d'année aux grands projets d'urbanisme comme Bercy-Charenton, pour lequel le CQ Bercy a pu s'exprimer dans le cadre de la commission d'enquête publique. Plus récemment, l'appel à projets « Embellir Paris » fait appel aux propositions des artistes, collectifs, associations... pour embellir la rue Henri Desgrange : <http://www.embellir.paris/fr/sites/1345-espace-public-rue-henri-desgrange.html>

En dehors des sujets relevant des compétences de la Mairie (ex : SNCF pour le domaine ferroviaire autour des gares de Bercy et de Lyon ; AccorHotel Arena ; compétences de la Préfecture de Police, etc), nous tenons les CQ informés le plus tôt possible, en portant les préoccupations et les difficultés des habitants auprès des acteurs concernés. C'est à ce titre que Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, a interpellé à plusieurs reprises Guillaume Pépy pour la SNCF et Valérie Péresse pour Ile-de-France mobilités. Enfin, nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à organiser une réunion publique au premier trimestre 2019.

- Quelle est la politique de la Mairie suite à l'envahissement des trottoirs par des trottinettes électriques (en mouvement ou déposées n'importe où) ?

**Réponse du Pôle Démocratie locale :** Cette problématique est complexe et fait l'objet d'échanges au niveau parisien sur le traitement des trottinettes tant au regard de la réglementation en matière de code de la route que sur des questions d'encombrement de l'espace public. En effet, ces trottinettes ont mis en lumière un vide juridique actuel. A ce jour, la Maire de Paris a donc interpellé le gouvernement sur ce sujet, demandant à ce qu'une législation claire soit prise.

Nous avons également demandé à la Direction de la Voirie et des Déplacements de faire, comme c'est déjà le cas dans les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements, des propositions d'emplacements sur voirie réservées au stationnement des trottinettes et vélos en free-floating, qui prendraient la forme de places identifiées et marquées au sol. Nous sommes en train de travailler avec eux pour un meilleur maillage possible et des emplacements cohérents avec les principes d'intermodalité et de désencombrement de l'espace public mais aussi avec les types d'usagers de ces mobilités (établissements scolaires et d'enseignement supérieur, proximité des lieux d'animation nocturnes).

La Maire de Paris a par ailleurs annoncé les mesures suivantes, qui seront mises en place en parallèle de l'interpellation du Gouvernement par l'exécutif parisien :

- Diffusion d'une campagne de communication pour assurer le respect de la sécurité des piétons et notamment des personnes les plus fragiles
- Mise en place de la verbalisation des trottinettes électriques circulant sur les trottoirs
- Mise en œuvre de la verbalisation des trottinettes stationnant sur les trottoirs qui gênent ostensiblement la libre-circulation des piétons
- Création d'un maillage dense de places réservées aux mobilités en free-floating
- Élaboration d'une charte pour les opérateurs de trottinettes en free-floating
- Organisation du partage des données pour proposer les solutions d'organisation les plus pertinentes
- Mise en débat lors de l'élaboration du projet de loi d'orientation des mobilités, piloté par la Ministre des Transports, du sujet de la redevance en cas d'exploitation commerciale de l'espace public

- Suite au rachat de la Ouibus par Blablacar, des Conseillers demandent que la Mairie prenne contact avec Blablacar en vue d'une réunion pour savoir si Ouibus continuera à occuper le site de la gare de Bercy avec les problèmes actuels (bruit, pollution, déchets, absence de toilettes gratuites, etc.) ou si un transfert vers la gare routière Bercy Seine ou ailleurs est envisageable.

**Réponse du Pôle Démocratie locale :** La Maire rencontrera en premier lieu M. Patrick Ropert, directeur de SNCF Gares et Connexion, pour aborder les sujets relatifs à la Gare de Bercy et notamment à l'exploitation du parvis de la Gare, du fait d'évolutions règlementaires récentes. Nous avons pris bonne note de vos préoccupations, partagées par la Maire du 12<sup>e</sup>, concernant l'intégration urbaine de l'activité de cars longue distance et ne manquerons pas de les rappeler à SNCF Gares et Connexions lors de ce rendez-vous, puisqu'il est de sa compétence d'encadrer l'activité des entreprises privées (comme Ouibus ou Blablacar) sur son territoire.

- Le CQ rappelle avoir demandé si l'interdiction des cars de tourisme dans les rues Corbineau, de Bercy et Pommard est possible afin d'éviter de transformer la rue de Bercy en gare routière sauvage (cars le week-end pour la Moldavie entre autres).

**Réponse du Pôle Démocratie locale :** La circulation et le stationnement des autocars à Paris sont strictement règlementés. Aussi, tout véhicule circulant à Paris doit être muni d'une vignette Crit'Air. Les autocars immatriculés avant le 1er octobre 2006, normes Euro 0 – 1 – 2 – 3, sont interdits d'entrée. Tout stationnement et arrêt doivent s'effectuer sur des emplacements réservés aux autocars ; en dehors de ces emplacements dédiés, il est interdit et considéré comme gênant. Dans le quartier Bercy, 80 places sont dédiées au stationnement des autocars dans le parc de stationnement Bercy-Seine et 10 places dans le parc Saint Emilion. Nous transmettons votre signalement à la DPSP pour que des contrôles puissent être effectués, pour verbaliser en cas de stationnement sauvage.

**Date de la prochaine réunion : AG du CQ** le lundi 3 décembre à 19h l'Espace Gabriel Lamé.  
Eric Hasmonay, Animateur de l'Atelier Transports & Urbanisme